



## Rapport moral et d'activité

Exercice 2023/2024

du 1<sup>er</sup> sept. 2023 au 31 août 2024

### 1. Notre association et ses actions sur l'exercice 2023-2024

L'exercice 2023-2024 a été marqué par plusieurs événements importants :

1. La Préfète du Loiret a refusé le parc Génévriers Nord-1 sur Courtempierre (face au site Aquae Segetae) et validé 7 éoliennes pour Génévriers Nord-2 et Sud (Courtempierre-Treilles-Gondreville) ;

Le promoteur ayant fait un recours contre la décision de refus pour Nord-1, l'association Stop-Éoliennes-Sceaux a décidé, conformément aux statuts, de mandater son Président afin de soutenir la décision préfectorale en intervention volontaire, conjointement avec l'association Pro.T.G. (Protection des Territoires du Gâtinais) et d'autres participants ;

Le Bureau a pris la décision d'allouer un budget de 400€ à cette action.

2. L'association, à la suite d'une action d'Avenir Rural du Gâtinais (collectif d'associations dont Stop-Éoliennes-Sceaux fait partie) auprès des maires de communes rurales, a été invitée à participer au groupe de travail initié par Madame Gadois, Maire de Sceaux, sur les « zones d'accélération EnR » ;

Le Conseil municipal a ensuite validé les travaux en déterminant des zones favorables à différents types d'énergie. Aucune zone éolienne n'a été retenue.

3. Les 9 associations anti-éoliennes, dont Stop-Éoliennes-Sceaux, du Montargois ont participé aux concertations et à l'enquête publique pour la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) par le PETR Gâtinais-Montargois.

Il ressort de ce texte, validé fin juillet par délibération du PETR, que l'installation d'éoliennes sera contingentée à des objectifs de production d'électricité, limitant ainsi leur nombre, et que l'intérêt paysager et patrimonial (bâti et naturel) devra être préservé.

4. Le parc Eolien Gâtinais I d'Arville (6 éoliennes de 125m de haut) devait être complété par Gâtinais III : 3 éoliennes de 130m (arrêté préfectoral de février 2021).

Le Préfet de Seine-et-Marne a décidé d'accepter la demande du promoteur d'élever à 180m ces 3 éoliennes, introduisant ainsi une non-régularité dans notre paysage depuis les hameaux de l'Ouest ainsi que du site Aquae Segetae.

L'association Stop-Éoliennes-Sceaux a décidé, conformément aux statuts, de mandater son Président afin de contester la décision préfectorale, conjointement avec l'association ADESO77 (Association de Défense de l'Environnement du Sud-Ouest 77).

Le Bureau a pris la décision d'allouer dans un premier temps un budget de 500€ à cette action.



# Stop Éoliennes Sceaux

Association pour la sauvegarde du cadre de vie, du patrimoine et des paysages de Sceaux-du-Gâtinais et de sa région

Plusieurs associations locales soutiennent cette action importante pour tous (ne pas réagir permettrait à l'administration de créer un précédent dangereux pour tous à terme) et participent financièrement à l'action auprès des associations requérantes ADESO77 et Stop-Éoliennes-Sceaux.

Tout au long de l'année, l'association a poursuivi son travail auprès des différentes instances locales afin d'établir des relations stables et bénéfiques, notamment avec :

- Les autres associations d'Avenir Rural du Gâtinais
- Le député du Montargois Thomas Ménagé
- La Direction et les élus du PETR Gâtinais Montargois
- La Mairie de Sceaux
- Les requérants contre le PLUi de la CC4V
- La Fédération de l'Environnement Durable (FED)

Philippe Jacob a été, au cours de l'exercice, nommé Délégué Départemental de la FED.

## 2. L'évolution des adhésions sur l'exercice

L'éloignement de la menace Elicio sur Sceaux a été peu propice au développement de notre association. De plus, nous avons peu mobilisé autour de nous.

L'association a ainsi vu réduire son nombre de membres.

Néanmoins, 2 facteurs sont positifs :

- Le réseau d'interlocuteurs et partenaires a progressé avec le développement du Collectif Avenir Rural du Gâtinais auquel nous appartenons qui réunit aujourd'hui 16 associations sur le Beaunois, le Montargois et le Sud-77 ;
- Plusieurs membres se sont mobilisés pour les enquêtes publiques concernant les Genévriers (parcs éoliens de Courtempierre-Treilles-Gondreville) et la révision du SCoT du Gâtinais Montargois.

Les éléments quantitatifs sont repris dans le rapport financier qui montre la bonne gestion des fonds qui nous sont confiés.

## 3. Le renouvellement du Bureau

L'association va entrer dans sa 4<sup>ème</sup> année d'exercice. Elle doit, conformément à ses statuts, procéder à la nomination de son Bureau pour les 3 années qui viennent. Ceci sera effectué après la présentation du rapport financier.

**Philippe JACOB**  
Président